



Plan de cours (version du 11/05/17 10:47) Eté 2017

Outils de bureautique, logiciels et Internet

Groupe 20

Mardi, de 17h30 à 20h30 PK-S1585 (cours) Jeudi, de 17h30 à 20h30 PK-S1585 (cours)

Mardi, de 20h30 à 22h30 PK-S1585 (atelier) Jeudi, de 20h30 à 22h30 PK-S1585 (atelier)

Responsable(s) du cours

Nom du coordonnateur : VILLEMAIRE, Roger

Nom de l'enseignant : NYAMEN TATO, Ange Adrienne

Local: PK-5275

Téléphone: (514) 987-3000 #8922

Courriel: nyamen_tato.ange_adrienne@uqam.ca

Site Web: angetato.com

Description du cours

Le cours a pour objectif de faire connaître les aspect essentiels de l'utilisation de l'ordinateur et des logiciels de bureautique comme outil de travail.

Caractéristiques matérielles de base d'un ordinateur et des périphériques.

Notions de base de réseau domestique.

Gestion des fichiers et des programmes.

Utilisation d'un logiciel de bureautique : traitement de texte, tableur et conception de présentation.

Conception de sites Web simples.

Notions essentielles de sécurité des données et protection d'identité.

Préalables académiques :

Les travaux pratiques (séance hebdomadaire de deux heures) ainsi qu'une partie des cours magistraux ont lieu au laboratoire de micro-informatique. Ce cours ne requiert aucune connaissance en informatique.

Objectifs du cours

- Connaître les concepts de base du matériel informatique;
- Bien gérer et organiser les fichiers et les programmes;
- Connaître les concepts d'un réseau domestique;
- Connaître des concepts de base de la sécurité : virus, logiciels malveillants, protection de l'identité, sauvegarde des données:
- Utiliser efficacement les logiciels de bureautique : document, chiffrier, présentation;
- Concevoir un site web de base et connaître les concepts associés.

Contenu du cours

1/4

UQAM Université du Québec à Montréal

INF1026 - Outils de bureautique, logiciels et Internet

Plan de cours (version du 11/05/17 10:47) Eté 2017

Notions de base du matériel informatique

- Processeur, mémoire
- Différents ports et périphériques
- Résolution des écrans
- Comment choisir un micro-ordinateur de qualité?

Système d'exploitation

- Gestion des fichiers et répertoires
- Gestion des rogrammes
- · Mises à jour
- Sécurité des données
- Prise de copies de sauvegarde, cd, dvd
- · Logiciels anti-virus

Traitement de texte

- Création et modifications de documents
- Mise en page
 - Images
 - Tableaux
 - Paragraphes
 - Graphiques
- Gestion des grands documents
 - Table des matières
 - Sections
- Modèles (template) de documents
- Fusion de documents
- Chiffrier
 - Planification et conception d'un chiffrier
 - o Notions de formules et de fonctions
 - o Mise en page
 - o Intégration des graphiques
 - Analyse de données
- Présentation
 - o Créer une présentation professionnelle
 - Notions de conception efficace des pages
 - o Intégration d'images, graphiques, tableaux
- · Conception de sites web
 - Notions de base de HTML
 - o Apprentissage d'un éditeur simple de création de pages web
 - Création d'hyperliens
 - o Insertion de tableaux, d'images, de texte et formatage

Modalités d'évaluation

_



INF1026 - Outils de bureautique, logiciels et Internet

Plan de cours (version du 11/05/17 10:47) Eté 2017

Travail 3 : Conception et mise en oeuvre d'un chiffrier		%
Travail 4 : Réalisation d'une présentation		%
électronique		
Travail 5 : Réalisation d'un site Web		%
Examen intra	Mardi, le 23 mai 2017	%
Examen final	Mardi, le 20 juin 2017	%

L'évaluation met l'accent sur l'acquisition d'habiletés pratiques. Tous les travaux sont individuels. Les examens comportent un volet pratique. Les examens seront réalisés en laboratoire.

Règles concernant le seuil de passage

L'étudiant doit obtenir une moyenne cumulée aux examens égale ou supérieure à 50 %, ainsi qu'une moyenne cumulée pour les travaux supérieure ou égale à 50 %. Si ces seuils ne sont pas atteints, la mention échec sera automatiquement attribuée au cours.

Travaux pratiques

- Les travaux pratiques sont strictement individuels.
- En cas de doute sur l'originalité des travaux, un test oral pourra être exigé. Tous les cas de plagiats seront référés au comité de discipline de la Faculté.
- Une pénalité de 10 % par jour ouvrable sera appliquée aux travaux remis après les dates prévues. Après 5 jours ouvrables de retard, le travail sera considéré comme non remis entraînant la note 0 pour ce travail.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, consultez le site suivant : http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html

Politique d'absence aux examens

L'autorisation de reprendre un examen en cas d'absence est de caractère exceptionnel. Pour obtenir un tel privilège, l'étudiant-e doit avoir des motifs sérieux et bien justifiés.

Il est de la responsabilité de l'étudiant-e de ne pas s'inscrire à des cours qui sont en conflit d'horaire, tant en ce qui concerne les séances de cours ou d'exercices que les examens. De tels conflits d'horaire ne constituent pas un motif justifiant une demande d'examen de reprise.

Dans le cas d'une absence pour raison médicale, l'étudiant-e doit joindre un certificat médical original et signé par le médecin décrivant la raison de l'absence à l'examen. Les dates d'invalidité doivent être clairement indiquées sur le certificat. Une vérification de la validité du certificat pourrait être faite. Dans le cas d'une absence pour une raison non médicale, l'étudiant-e doit fournir les documents originaux expliquant et justifiant l'absence à l'examen – par exemple, lettre de la Cour en cas de participation à un jury, copie du certificat de décès en cas de décès d'un proche, etc. Toute demande incomplète sera refusée. Si la direction du programme d'études de l'étudiant-e constate qu'un étudiant a un comportement récurrent d'absence aux examens, l'étudiant-e peut se voir refuser une reprise d'examen.

L'étudiant-e absent-e lors d'un examen doit, dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date de l'examen, présenter une demande de reprise en utilisant le formulaire prévu, disponible sur le site Web du département à l'adresse suivante : http://info.ugam.ca/politiques/

L'étudiant-e doit déposer le formulaire dûment complété au secrétariat de la direction de son programme d'études : PK-3150 pour les programmes de premier cycle, PK-4150 pour les programmes de cycles supérieurs. Pour plus de détails sur la politique d'absence aux examens du Département d'informatique, consultez le site web suivant : http://info.uqam.ca/politiques

Intégrité académique

PLAGIAT Règlement no 18 sur les infractions de nature académique. (extraits)



INF1026 - Outils de bureautique, logiciels et Internet

Plan de cours (version du 11/05/17 10:47) Eté 2017

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- · la substitution de personnes;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en la faisant passer pour sien ou sans indication de référence;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluatiion alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant;
- l'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée;
- · la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce persone, quelles que aoient les circonstances;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche;
- Les sanctions reliées à ces infrations sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18.

Les règlements concernant le plagiat seront strictement appliqués. Pour plus de renseignements, veuillez consulter les sites suivants : http://www.sciences.uqam.ca/etudiants/integrite-academique.html et http://www.bibliotheques.uqam.ca/recherche/plagiat/index.html

4/4